



DELIBERATION N° 02/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 9 H 00

AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2022-2026

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 32
Nombre de Procuration : 08
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG (visio) - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAIL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Julner BELIZAIRE → **Procuration** à Farah KHAN GRISET - Ruth BIDIU-CEPRIKA → **Procuration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE - Hélène PAUL → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Rolande SILEBER

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que l'anticipation de ces investissements ainsi que la recherche et la confirmation des cofinancements qui leur sont associés imposent une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), traduite ensuite budgétairement en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) ;

Considérant qu'au-delà de la programmation pluriannuelle des investissements présentée par budget, qu'il y a lieu de rappeler les projets d'investissement complémentaires :

- Au titre du **schéma directeur des eaux pluviales** en cours de finalisation, une enveloppe de travaux d'environ 50 millions d'euros dont une première tranche urgente de 18 millions d'euros est déjà envisagée dans le cadre d'un dispositif Aqua-prêt.
- L'**extension du siège** de la CACL, pour un montant d'environ 10 millions d'euros, envisagé dans le cadre d'un montage externalisé type marché de partenariat
- La **réalisation du nouvel ISDND** (installation de stockage de déchets non dangereux) **puis de l'UVE** (unité de valorisation énergétique), pour un montant d'environ 160 millions d'euros, financement à parfaire, envisagé dans le cadre d'un montage externalisé type concession
- L'**extension du BHNS** (Bus à haut niveau de service) dans le cadre des phases 2 et 3, pour un montant estimé d'environ 106 millions d'euros et pour lequel la CACL a obtenu un premier financement Etat de 7 millions d'euros dans le cadre du 4^{ème} appel à projet pour les transports collectifs en site propre.

Considérant qu'au titre du Budget Principal (M14), la programmation pluriannuelle des investissements recense 224,9 millions d'euros d'investissement sur la période 2020 - 2027, pour un coût net pour la CACL de **110,0 millions d'euros**.

Considérant qu'au titre du Budget annexe Eau Potable (M49), le montant total d'investissement prévu sur la période 2020 – 2027 ressort à 54,2 M€ sur la période 2020 - 2027, pour un coût net pour la CACL de **27,9 millions d'euros**.

Considérant qu'au titre du Budget Assainissement collectif, le montant total d'investissement prévu sur la période 2020 – 2027 ressort à 58,3 M€ sur la période 2020 - 2027, pour un coût net pour la CACL de **24,5 millions d'euros**.

Considérant qu'au titre du Budget du Port, le montant total d'investissement prévu sur la période 2020 – 2027 ressort à 25,7 M€ sur la période 2020 - 2027, pour un coût net pour la CACL de **0,9 millions d'euros**.

Considérant que le travail de préparation budgétaire engagé pour l'exercice 2022 vise à décliner les modalités à court et moyen terme de soutenabilité de ces opérations ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances/Fiscalité » du lundi 24 janvier 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 26 janvier 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 02/2022/CACL** relatif à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2022-2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de ce **Rapport N° 02/2022/CACL** du Président relatif à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2022-2026.

DIT que cette programmation pluriannuelle des investissements constitue à ce jour l'objectif assigné à la CACL dans le déploiement de son action sur le territoire.

DEMANDE à ce titre que cette Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2022-2026 constitue le cadre de référence de la stratégie budgétaire de la CACL en la matière et contribue à mobiliser le maximum de cofinancements possibles.

AUTORISE le Président à signer tous les documents comptables et financiers et à intervenir dans la conduite de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 janvier 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK